
Astuce du mois

Janvier 2016



Admission ou transfert-admission?

Pour un résident qui n'a jamais séjourné dans votre établissement, si une évaluation PLAISIR existe pour ce résident, alors vous devez utiliser la transaction « **Transfert-Admission d'un autre EMS à signaler** ».

- ⇒ Si l'évaluation PLAISIR n'est pas conforme, attendez 3 semaines (21 jours) et procédez au transfert-admission « **avec évaluation** ».
- ⇒ Si l'évaluation PLAISIR est conforme, procédez (sans délai) au transfert-admission « **sans évaluation** ».

Si aucune évaluation PLAISIR n'existe, alors vous devez utiliser la transaction « **Admission** ».

- ⇒ Le résident doit être admis dans l'établissement depuis 21 jours avant de procéder à son admission et son évaluation dans l'application eFRAN.
Dans l'attente, vous devez effectuer une évaluation PLEX.

Bonne utilisation du eFRAN et
Meilleurs vœux pour 2016!

